Campagne d’évaluation Hcéres 2022-2023 (Vague C)

Visioconférence CasuHAL – 09 décembre 2021

Pascale SOLON | Cellule Services d’appui à la recherche | SCD Université d’Orléans

Université d’ORLÉANS

Plan

- Régions concernées par l’évaluation de la vague C

- Les nouveaux référentiels pour la vague C
  - Le référentiel d’évaluation des établissements
  - Le référentiel d’évaluation des unités de recherche

- Le rapport d’évaluation des unités de recherche
  - Focus sur la production scientifique

Les vagues

La vague C comprend les établissements des régions

- Bourgogne-Franche-Comté,
- Centre-Val-de-Loire,
- Corse,
- Grand-Est,
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
- Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française)

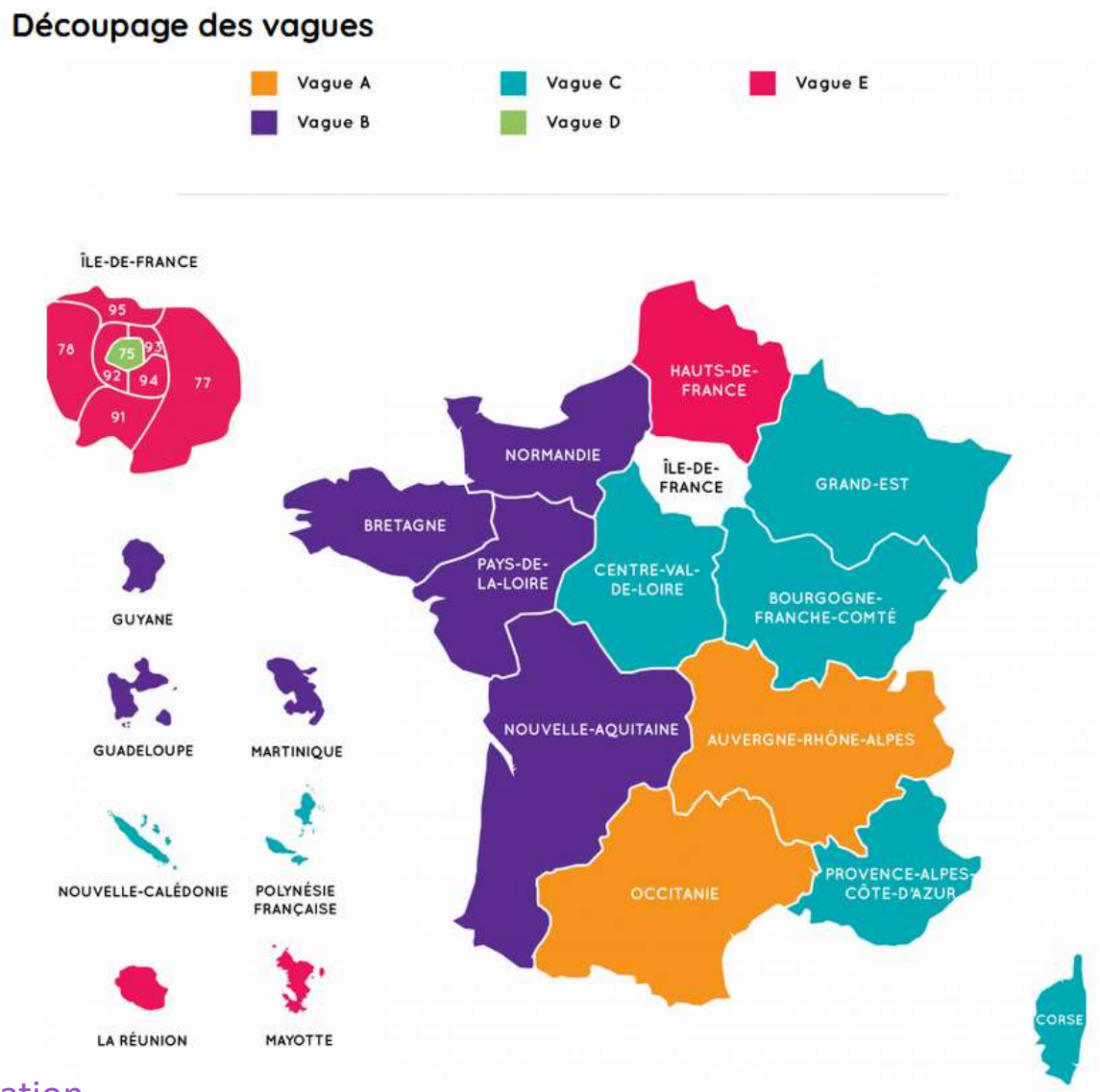

https://www.hceres.fr/fr/les-campagnes-devaluation

Évolution de l’évaluation pour la vague C

ÉVALUATION

Évolution de l’évaluation : le Hcéres engage une concertation inédite avec les parties prenantes

Publié le 22 Juin 2021

Dans le cadre de sa campagne d’évaluation 2022-2023 (vague C), le Hcéres transforme sa méthodologie. Le 15 juin, l’institution a convié l’ensemble des parties prenantes de l’évaluation de l’enseignement supérieur et de la recherche afin que toutes puissent s’exprimer sur les évolutions lancées. Première étape de discussions bilatérales à venir.

Lors de cette journée de réflexion, ont été abordées l’élaboration des prochains référentiels et processus d’évaluation qui s’appliqueront à la vague C, ainsi que l’attention à porter par l’évaluation aux questions d’intégrité scientifique et de science ouverte.

Parmi les évolutions présentées par le Hcéres figurent notamment :

- pour les établissements, la construction d’un référentiel d’évaluation unique, simple et riche, en mesure de s’adapter à la singularité de chaque établissement par le recueil de leurs attentes en amont de leur évaluation ;

https://www.hceres.fr/fr/actualites/evolution-de-levaluation-le-hceres-engage-une-concertation-inedite-avec-les-parties

Diffusion des nouveaux référentiels à partir du 1er novembre 2021

- https://www.hceres.fr/fr/referentiels-devaluation
- Entrée de la science ouverte dans les référentiels

Campagne d'évaluation 2022-2023 (Vague C)

- Référentiel d'évaluation des établissements
- Référentiel d'évaluation des coordinations territoriales
- Référentiel d'évaluation des unités de recherche
- Référentiel d'évaluation des formations du 1er et du 2e cycle
- Référentiel d'évaluation des formations du 3e cycle
- Référentiel d'évaluation des formations du 1er et du 2e cycle du domaine de la culture

Référentiel d'évaluation des établissements

- Science ouverte : 2 occurrences (p. 9) ; HAL n'est pas mentionné

  - **Domaine 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société** (références 9 à 12)
    - Référence 9 : La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes (p. 8-9)

Pratiques responsables

C14. L'établissement mène une politique en matière d'intégrité scientifique et de déontologie dans ses activités de recherche.

C15. L'établissement mène une politique en matière de science ouverte.

C16. L'établissement mène une politique éditoriale, dans le respect des principes et des bonnes pratiques de la science ouverte.

C17. L'établissement mène une politique en matière de développement durable dans ses activités de recherche.

Référentiel d’évaluation des unités de recherche (1/2)

- Science ouverte : 3 occurrences (p. 4 et 5)

- **Domaine d’évaluation 2. Attractivité** (Références 1 à 4)

  - Référence 2. L’unité est attractive par la qualité de sa politique d’accueil des personnels

    - C.4 L’unité déploie la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d’intégrité scientifique et de **science ouverte**

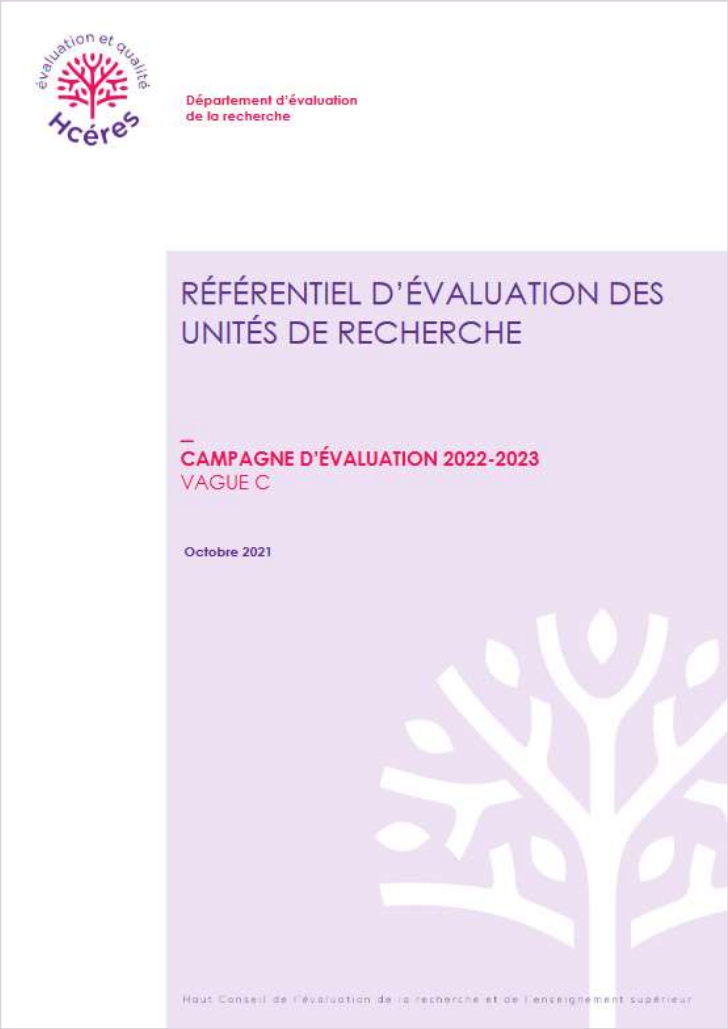
évaluation et qualité
Hcéres

Département d'évaluation
de la recherche

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Octobre 2021

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Document d'autoévaluation (DAE)
Unité de recherche mono-équipe

= Trame du document d'auto-évaluation, p. 6

C4. L'unité déploie la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

L'unité décrit la façon dont elle relate auprès de l'ensemble de ses membres les actions et ressources mises à disposition par ses tutelles, notamment en matière de sensibilisation et de formation, de dispositifs de prévention, détection et traitement d'éventuels manquements à l'intégrité scientifique. Elle décrit comment elle complète ces dispositifs et ressources par des actions spécifiques (animations spécifiques, programme d'accueil des nouveaux personnels, politique de mentorat, règlement intérieur ou tout autre document exposant les bonnes pratiques au sein de l'unité, etc.).

L'unité précise la manière dont elle décline la politique de ses tutelles en matière de science ouverte pour l'ensemble de ses activités.

Référentiel d'évaluation des unités de recherche (2/2)

- **Domaine d'évaluation 3. Production scientifique** (Références 1 à 3)

Référence 3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

C2. La production scientifique de l'unité est le résultat d'une recherche qui satisfait au respect de la personne humaine et de la vie animale.

C3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, méthodes, données, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique.

Document d'autoévaluation (DAE)
Unité de recherche mono-équipe

= Trame du document d'auto-évaluation, p. 8

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

L'unité décrit les moyens mis en œuvre pour obtenir des résultats irréprochables, pour garantir leur traçabilité et, le cas échéant, leur reproductibilité (carnets de laboratoires, logiciels anti-plagiat, procédures de peer-reviewing internes, procédures d'archivages des données et des codes sources, etc.). Elle décrit les moyens par lesquels elle accompagne ses personnels dans le choix de supports appropriés de diffusion (pour éviter par exemple les conférences et revues dites « prédatrices ») et pour une juste prise en compte des contributions (en particulier dans les co-signatures).

C3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, méthodes, données, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique.

L'unité décrit l'intégration des principes définis par le Plan national pour la science ouverte dans l'élaboration de sa production scientifique. Elle explicite notamment sa politique en matière de traçabilité, de conservation et d'accessibilité des données de recherche.

Les dossiers d'auto-évaluation pour les UR

- https://www.hceres.fr/fr/espace-entites-evaluees
- 2 rubriques : **Documents à consulter** et **Documents à déposer**
- Documents à consulter :
  - Le référentiel d'évaluation des UR
  - Une note explicative qui indique notamment la composition du dossier d'auto-évaluation et la période de référence pour l'évaluation : **01er janvier 2016 au 31 décembre 2021**
  - Les guides (disciplinaires) des produits de la recherche et activités de recherche

Pour le domaine *Economie et gestion*, un classement des revues mis à jour : Liste des revues et des produits de la recherche Hcéres pour le domaine SHS1 "Économie et gestion" – 2021

https://www.hceres.fr/fr/espace-entites-evaluees

Documents à déposer

Dossier d'autoévaluation des unités de recherche

- Trame du document d'autoévaluation (DAE) des unités de recherche pluri-équipes : version française / version anglaise (Word)
- Trame du document d'autoévaluation (DAE) des unités de recherche mono-équipe : version française / version anglaise (Word)
- Tableau de données de caractérisation des unités de recherche (Excel)
- Tableau de données de production et d'activités des unités de recherche (Excel)
- Trame pour l'introduction du portfolio des unités de recherche (Word)
- Trame pour l'expression des points d'attention des tutelles à destination des comités d'experts des unités de recherche (Word)

Trame du document d'autoévaluation (DAE) des Observatoires des Sciences de l'Univers (Word)

Trame du document d'autoévaluation (DAE) des Maisons des Sciences de l'Homme (Word)

Les modalités de l'évaluation des CIC et des activités de recherche des CHU sont en cours de définition entre les parties prenantes.

Tableau des données de production et des activités de la recherche des unités de recherche

- Lien de téléchargement du fichier Excel
- 16 rubriques
  - 3 rubriques concernent les publications :
    - **1 Journaux / Revues**
    - **2 Ouvrages**
    - **3 Productions dans des colloques / congrès, séminaires de recherche**
  - Pour chaque publication, il est demandé de préciser :

Indiquer ici (O/N) si un doctorant est co-auteur de l'article	Publication en premier, dernier ou corresponding auteur (O/N)	Indiquer (O/N) si l'article est disponible en Open access (HAL, autres plateformes) (O/N)

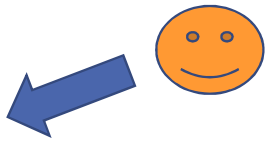

Types des documents demandés

1 Journaux / revues	2 Ouvrages	3 Productions dans des colloques
Articles scientifiques (publiés ou sous presse)	Monographies, éditions critiques, traductions	Edition ou coordination d'un volume d'actes de colloques / congrès (SHS et ST seulement)
Articles de synthèse / revues bibliographiques (en français)	Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions (en anglais ou dans une autre langue étrangère) (SHS uniquement)	Articles publiés dans des actes de colloques / congrès (SHS et ST seulement)
Articles de synthèse / revues bibliographiques (en langue étrangère)	Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (en fr.)	Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche (SHS et ST seulement)
Commentaires d'arrêts (SHS uniquement)	Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (en langue étrangère)	
Articles cliniques (SVE uniquement)	Chapitres d'ouvrage (en français)	
	Chapitres d'ouvrage (en langue étrangère)	

Tableau des données de production et des activités de la recherche des unités de recherche

Vague C : campagne d'évaluation 2022 - 2023

Données de production et d'activités

Avertissement : les unités sont encouragées à fournir les données de production et d'activités dans le tableau ci-dessous.
A défaut, les données relatives aux onglets 1, 2 et 3 peuvent être transmises sous la forme de trois listes dans un document au format Word ou PDF.

Dépôt des dossiers d'auto-évaluation au plus tard le 15 juin 2022

Tableau des données de production et des activités de la recherche des unités de recherche

Rubrique 4 : **HDR soutenues**	**Rubrique 14 :** **Produits à destination du monde professionnel**
Intitulé – Nom de l'habilité – n° de l'équipe	Articles dans des revues professionnelles ou techniques
	Ouvrages de synthèse destinés à des professionnels
	Bibliographies et états de l'art techniques
	Recommandations

Thèses de doctorat

- Ne figurent pas dans le *Tableau des données de production et des activités de la recherche des unités de recherche*
- Les **doctorants et post-doctorants** sont mentionnés à deux reprises dans le *Référentiel d'évaluation des unités de recherche* et seront pris en considération dans le document d'auto-évaluation de l'UR
  - **Domaine d'évaluation 2 : Attractivité**
    - Référence 2 : L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels
      - Critère 1 : Au sein de l'unité, les chercheurs en début de carrière (doctorants, post-doctorants) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables
  - **Domaine d'évaluation 3 : Production scientifique**
    - Référence 2 : La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels
      - Critère 4 : Tous les doctorants et les post-doctorants participent à la production scientifique de l'unité
      - *L'unité souligne la teneur et l'intensité de la production scientifique apportée par ces deux catégories de chercheurs (Document d'auto-évaluation de l'UR)*

Portfolio des unités de recherche

- Se référer à l'**appendice** de la trame du document d'auto-évaluation (p. 10)
- « Le portfolio comprend un ensemble d'éléments qu[e l'UR] juge représentatifs de ses activités, de ses missions et de son environnement de recherche. »
- Sélection d'éléments – notamment de **publications** - en fonction de la taille de l'unité
  - < 19 permanents : cinq éléments dont au minimum deux publications
  - entre 20 et 39 permanents : huit éléments donc au minimum quatre publications
  - > 40 personnes : onze dont au minimum cinq publications

  -> mise en valeur d'un positionnement scientifique, d'un profil d'activités, des activités d'encadrement et de formation, des dynamiques d'innovation sociale, des actions de valorisation, des activités de dissémination de la recherche…